Vivre avec la fibromyalgie

Reconnue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Inami et le SPF Santé publique, la fibromyalgie fait l'objet d'une prise en charge spécifique.

Remboursement des séances de kinésithérapie spécifique

Si vous souffrez de fibromyalgie, vous pouvez bénéficier d'un remboursement de **60 séances de 30 minutes de kinésithérapie** spécifique à cette affection.

Pour tout remboursement, il est nécessaire que les séances soient liées à une prescription médicale pour pathologie chronique («kiné F»). La première prescription doit être établie par un médecin spécialiste (en rhumatologie, en médecine physique et réadaptation, en neurologie ou en médecine interne). Les prescriptions suivantes peuvent être établies par un médecin généraliste.

Le kinésithérapeute devra aussi envoyer un formulaire de notification à votre mutualité, attestant que vous bénéficiez d'un tel traitement.

Intervention sur les analgésiques

Si vous souffrez de douleurs chroniques (et donc de fibromyalgie) vous bénéficiez d'une intervention de 75 % dans le coût de certains antidouleurs (Dafalgan, paracétamol TEVA...) votre médecin traitant doit pour cela introduire une demande d'autorisation auprès du médecin-conseil via le formulaire de demande ou par voie électronique. Une fois l'accord obtenu, n'oubliez pas de présenter l'autorisation, accompagnée de la prescription et de votre carte d'identité (ou carte isi+) à votre pharmacien. Cet accord est valable à vie.

Centres de référence de la douleur

Agréés par le SPF Santé publique et liés à des hôpitaux, les centres de référence de traitement de la douleur chronique permettent d'évaluer, de mieux comprendre et de traiter la douleur chronique. Ils offrent l'avantage de proposer une approche biopsychosociale en portant un regard multidisciplinaire sur la douleur. Parlez-en à votre médecin généraliste.

Aide à la vie quotidienne

Pour certaines personnes souffrant de fibromyalgie, les gestes de la vie quotidienne deviennent parfois difficiles à accomplir et l'entourage ne peut pas toujours être présent. Dans ce cas, il peut être intéressant de faire appel à une aide externe.

Notre service **« Autonomie & Domicile »** est votre porte d'entrée pour toutes demandes relatives à la perte d'autonomie. Il vous conseille, vous informe et vous oriente de manière personnalisée vers les solutions et services d'aide adéquats. Par exemple, notre partenaire Solival vous offre les conseils d'un ergothérapeute spécialisé dans l'adaptation du domicile.

Une aide à domicile semble plus adaptée à votre situation ? **Aide & Soins à Domicile** (ASD) vous propose des aides familiales ou ménagères.

Nos **magasins Qualias** sont spécialisés dans les aides à la mobilité et la matériel de soins.

Notre **Service social** pourra quant à lui examiner avec vous si vous bénéficiez de tous les droits et aides financières relatifs à votre situation.

Autonomie & Domicile :
mc.be/autonomie ou 081 81 28 28
Service social MC :
mc.be/service-social ou 081 81 28 28
Solival : **solival.be** ou 078 15 15 00
ASD : **fasd.be** ou 02 735 24 24
Qualias : **qualias.be**

MUTUALITE CHRETIENNE

Besoin de répit

Vous avez besoin de souffler, de prendre du recul pour affronter le quotidien ? La MC vous offre la possibilité de séjourner dans un centre de vacances et de convalescence. Outre une infrastructure adaptée, chaque centre propose des séances de kinésithérapie, un régime alimentaire adapté, des animations, etc. En tant que membre MC, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel dans les centres Séjours & Santé de Nieuport, Spa et Zandhoven.

sejoursetsante.be

Vie sociale et bien-être mental

Apprendre à gérer le quotidien et à adapter votre mode de vie est indispensable pour faire face aux symptômes de la fibromyalgie et vous donne les meilleures chances de retrouver une vie de qualité. Être soutenu aide à accepter le caractère chronique de la maladie, à apprendre à gérer la douleur, à vivre autrement, voire à développer un réseau amical solidaire. Des associations de patients peuvent également vous aider à y parvenir.

Contactez Altéo, mouvement social des personnes malades, valides et handicapées (**alteoasbl.be**) ou l'asbl FOCUS Fibromyalgie Belgique (**focusfibromyalgie.be**).

Cette publication ne produit pas d'effet juridique. Elle est uniquement fournie à titre d'information.
Éditeur responsable : Alexandre Verhamme, Chaussée de Haecht 579/40, 1031 Bruxelles. Mai 2023. Photo : © AdobeStock

EN SAVOIR PLUS ?

- Consultez nos informations, des témoignages, les coordonnées d'associations de patients, posez vos questions... sur **mc.be/maladiechronique**.
- Contactez le Service social. Plus d'infos au 081 81 28 28 ou sur **mc.be/contact**.

MUTUALITE CHRETIENNE